

gramme d'assurance-chômage tienne compte des tendances actuelles du marché. Avec la collaboration de tous ces gens, nous pouvons maintenant compter sur les chômeurs canadiens pour ne plus vivre dans la dépendance et pour prendre part à l'édification d'un Canada prospère au cours du siècle prochain.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Le gouvernement ayant décidé de retirer les fonds qu'il versait dans la caisse de l'assurance-chômage, il en résultera inévitablement une hausse de primes tant des travailleurs que des employeurs. Le député ministériel peut-il nous assurer que le gouvernement ne laissera pas les primes augmenter?

• (1230)

Je signale ensuite que le Parti libéral est en faveur de programmes de formation et autres à l'intention des chômeurs, mais il aimerait que le gouvernement, s'il souscrit vraiment au principe de ces programmes, les finance directement et non avec l'argent des prestations d'assurance-chômage. Il faut trouver l'argent en rendant l'État plus efficace, voilà ce que je répons au député ministériel qui essaie de me poser une question.

Je demande au député s'il fera pression auprès du gouvernement pour qu'il ne réduise pas les prestations de l'assurance-chômage mais puise plutôt à une source distincte les fonds nécessaires à la formation et au perfectionnement des chômeurs.

M. Kempling: Le projet de loi fixe le taux des primes pour trois ans. Rien ne changera donc pendant trois ans pour l'employé ou l'employeur. Nous verrons au bout de cette période où nous en serons. Les taux montent et descendent. On les a toujours fixés pour un an, mais dans le projet de loi, avec le consentement de la commission, nous les avons établis pour une période de trois ans.

Ce que nous faisons pour la formation est le sujet d'une vive controverse. Les députés de l'opposition prétendent que nous ne pouvons pas utiliser pour la formation l'argent des primes versées dans la caisse de l'assurance-chômage. Ils se trompent. Nous avons consulté nos conseillers juridiques à ce sujet. Les avantages du régime d'assurance-chômage ne doivent pas forcément être monétaires.

Il convient tout à fait de donner une formation à un chômeur qui manque de compétences. Rien dans la loi ne nous interdit de prélever une partie des sommes payées en primes. Nous sommes autorisés à le faire. Nous avons dit que la formation prévue dans le régime de

l'assurance-chômage serait donnée à ceux qui sont des cotisants.

Initiatives ministérielles

Par ailleurs, nous avons établi des fonds parallèles dans le cadre du programme de Planification de l'emploi pour les gens qui n'ont pas cotisé au compte d'assurance-chômage ou qui sont en chômage depuis longtemps. Nous croyons que c'est une bonne initiative. Toutes les enquêtes faites dans le pays, par les petites entreprises, les syndicats et les autorités provinciales, montrent que la main-d'oeuvre des années 1990 devra être plus qualifiée qu'elle ne l'est actuellement.

Les techniques évoluent. Les immobilisations augmentent considérablement dans l'industrie et, d'après toutes les prévisions, elles continueront à augmenter. Nous croyons donc que les mesures que nous prenons sont justifiées car il faut préparer les travailleurs au marché des années 1990.

M. Anawak: J'ai quelques observations à faire au sujet des propos du député. On a tendance à parler des voyages effectués «à travers» le pays. J'aurais bien aimé que les gens voyagent «autour» du pays pour visiter également notre région, l'Arctique. J'espère que d'autres députés vont le faire à l'avenir.

En fonction du projet de loi, il serait sans doute préférable pour les habitants du Nord de quitter leur région pour aller ailleurs dans le pays. Le problème, c'est que nous sommes là depuis des millénaires et que nous ne sommes pas disposés à nous en aller du jour au lendemain parce que le projet de loi nous contraindra à aller chercher des emplois ailleurs dans le pays.

Je voudrais dire au député que, comme les habitants de toutes les autres régions du pays, qui veulent préserver leurs caractères distinctifs, nous voulons également avoir le droit de demeurer distincts dans notre région.

M. Kempling: Monsieur le Président, j'apprécie l'observation que le député a faite en parlant de faire le tour du pays au lieu de le traverser.

En fait, je pourrais vous dire, Votre Honneur, que nous avons discuté de la question à notre comité. Nous avons même l'intention à un moment donné de nous envoler vers le Nord. Nous avons parlé de la possibilité d'y envoyer un sous-comité. Nous n'avons pas beaucoup de demandes de renseignements venant du Nord. Nous avons fait paraître des annonces dans le journal, nous sommes entrés en contact avec plusieurs organismes, et quand il a été question d'audiences, il s'est révélé qu'il serait plus économique de faire venir à Vancouver ou à Edmonton ceux qui souhaitaient comparaître devant nous. En fin de compte, aucun d'entre eux ne s'est